



*Les « Mangeux d'ail » ont construit
leurs longues maisons et semé dans
le limon de la Loire.....*

ASSOCIATION SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE *Association loi 1901 à caractère socioprofessionnel, culturel et patrimonial*

« Serviteur du terroir baratton »

Membre de la SPPEF – Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de
la France-, de la FNASSEM -Fédération des associations du Patrimoine-

saint-fiacre58@orange.fr
www.loire-baratte.com

Contribution aux travaux du Conseil Local de Développement Durable
30 novembre 2009

DEMARCHE DE DIAGNOSTIC PAYSAGER
LE VAL DE LA BARATTE (Nevers – Saint-Eloi – Nièvre)

Document de travail

« A Nevers, la Loire est duchesse. Sur le Val de la Baratte, elle est jardinière. »
Brigitte Compain-Murez – été 2005



La Baratte, un jardin de la Loire, huile sur toile - François Murez

1 - INTRODUCTION : PAYSAGE N'EST PAS ENVIRONNEMENT

Depuis 1993, la préoccupation paysagère est une obligation. C'est la loi qui impose aux décideurs, concepteurs ou gestionnaires de l'aménagement des territoires, quel qu'en soit l'ampleur, de prendre en compte les paysages.

La Convention européenne du Paysage (Florence, octobre 2000) déclinée en droit français, le 1^{er} juillet 2006, qui élargit cette obligation et la précise nous donne une définition du paysage : « Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »

Cette réalité concrète du paysage -non prise en compte par les outils d'urbanisme de base tel que le PLU (plan local d'urbanisme)- est livrée à l'exercice des représentations paysagères. **Pour « faire paysage », divers critères sont pris en compte :**

- un champ de vision large ;
- une certaine profondeur de champ (ambiance, lieu, scène de vie)
- un horizon, qui, lorsqu'il n'est pas physique peut être culturel et historique, et ouvrir l'imaginaire de celui qui perçoit...
- des espaces où la « nature » tient la plus grande place, où les hommes sont installés avec précaution, même s'ils sont intervenus sur la moindre parcelle
- un vocable associé pour désigner la spécificité culturelle des lieux ; site, espace...
- des qualités esthétiques de représentation (réalisme et fidélité.)

Le polysensoriel est au cœur du paysage. C'est par les sens que le paysage est perçu ; la vue (les jardins, les jardiniers, les éléments tangibles du paysage, bâti, patrimoine vernaculaire, murs, fontaines, lavoir....), le toucher (les plantes, les sensations sur la peau procurées par le mouvement de l'air), l'ouïe (le vent, le chant des oiseaux, le bruit des outils, les jardiniers qui se hêlent), l'olfactif....

L'approche paysagère ne doit pas se réduire aux seules approches « objectives » de l'environnement. **« Paysage » n'est justement pas « Environnement » car l'environnement est contenu dans le paysage et pas l'inverse.**¹ Un paysage appelle au ressenti, au sensible : c'est beau, c'est agréable, ça ne me plaît pas ... mais on ne dit pas : il y a trop de CO2.

2 – METHODOLOGIE

2.1. Recherches sur l'histoire des lieux

Pour établir un diagnostic paysager, l'histoire des lieux et ses racines culturelles sont des clefs de compréhension de l'évolution du paysage.

2.2. Modes de représentations du paysage

Favoriser « l'entrée paysagère » et son appropriation par les acteurs locaux pour apporter connaissance et reconnaissance.

- **L'iconographie** peut faire appel à différents outils : la photographie, les blocs-diagrammes paysagers, l'hyper paysage.
- **La cartographie** : géomorphologie, (courbes de niveau, hydrologie, couverture végétale...)

2.3. Les enquêtes et témoignages

C'est par l'utilisation de la prise de parole des associations et du « profane » (usagers, habitants, touristes...) que le diagnostic paysage prend tout son sens. Lorsque l'objectif n'est pas d'établir une Charte paysagère ou de protéger le paysage et ses composantes, les décideurs se désintéressent de la question paysagère et tendent à l'éluder pour ramener le discours à leurs projets potentiels.

¹ Confondre environnement et paysage, c'est confondre grippe et angine. C'est grave de se tromper et « d'avoir mal à son paysage » exemple : *communauté de communes qui a mal à son paysage*.....cf. Pascal Aubry, paysagiste dplg, paysagiste conseil de l'Etat, Maître assistant à l'Ecole Nationale Supérieure d'architecture de Paris-La-Villette, Responsable de la 4^{ème} année de formation à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage - Versailles

2. 4 Un diagnostic paysager pour quels objectifs ?

- Rendre plus lisibles les réalités géomorphologiques et patrimoniales du bassin maraîcher
- Permettre la construction d'un cadre de partenariat pérenne sur le Val de la Baratte par l'adhésion des acteurs locaux à la compréhension des enjeux paysagers
- Reconnaître et utiliser l'outil paysager dans les projets (charte paysagère par exemple)
- Insuffler la culture paysage aux acteurs

2. 5 Dégager des Enjeux

Les résultats d'un diagnostic paysage et de ses composantes conduit à dégager des enjeux.

3 - RESULTATS

3. 1. Une histoire, une culture et une identité forgées au cours des siècles passés

L'ancrage du Val de la Baratte dans le paysage remonte au Moyen-Age. Son évolution est liée au savoir-faire agricole (culture de la vigne, des fruitiers, des légumes...) des frères et sœurs de la Maladrerie de Saint-Lazare, construite à l'écart de la ville (an 841) qui possédait du bien aux alentours. Le religieux est très présent dans le quartier (chapelle Saint-Jean-Baptiste sur la Baratte et paroisse aux Montôts de Saint-Eloi, (1668). La Baratte est, à l'origine, un hameau situé sur Saint-Eloi

La société des jardiniers du Mouësse², « Mangeux d'ail » a été très remarquée, dès le XVIIIe siècle pour l'ingéniosité de ses cultures et la construction de ses maisons sur le faubourg tandis que l'agriculture nivernaise était, à l'époque, jugée médiocre. Sur le Val de la Baratte, on pratiquait la polyculture (cultures légumières, vignes, céréales et petit élevage).

Sous Napoléon III, empereur aimé des jardiniers, les longues maisons typiques du faubourg de la Baratte se sont rajoutées à celles du Mouësse et multipliées. Le maraîchage s'est développé au même rythme que l'activité économique locale. En 1860, le petit canal de dérivation de la Loire a été creusé et la levée de Saint-Eloi sérieusement consolidée, cette fois, pour protéger les cultures du Val prospère qui alimentaient les marchés locaux. Lorsque des crues ligériennes, survenaient, hors saison, le manque de légumes frais faisait grand défaut à la population.

L'activité des jardiniers, devenus maraîchers, très florissante jusqu'au début des années 70, a ensuite diminué mais n'a depuis lors, jamais cessée.. L'urbanisation d'une partie du bocage baratton (hall expositions, habitat collectif, lotissement des Courlis) a marqué une rupture dans le paysage et les esprits locaux.

Saint-Fiacre, est le saint-patron des jardiniers locaux depuis trois cents ans. D'autres projets d'urbanisation sont sortis des cartons fin des années 80 (ZAC et projet de sortie d'autoroute en diagonale sur les jardins). Si ces projets avaient abouti, un nouveau morcellement aurait créé une fracture du paysage. Ces projets ont rencontré et soulevé une vive opposition locale et le Val de la Baratte a été classée « zone inondable ». Devant l'urgence écologique, une nouvelle manière de consommer, le besoin de nature, la préservation et la transmission du patrimoine et de l'identité culturelle, les préoccupations sociales, un nouveau regard et des attentions particulières sont portés sur le Val de la Baratte.

3. 2 Iconographie : Un paysage ligérien aux multiples visages

Situé sur le lit naturel de la Loire (rive droite du fleuve), le Val de la Baratte, protégé par la levée de Saint-Eloi évolue dans plusieurs ambiances :

- La Loire, qui s'étire entre les bancs de sables à la Maison Rouge est contenue derrière la levée de Saint-Eloi³
- le Val de la Baratte qui se tient contre la levée est accessible par un sentier. On distingue, une zone bocagère composée de prairies, de strates herbacées, arbustives et arborescentes. A l'Est, près de l'autoroute, le bocage est accessible par un chemin de terre (prolongement de la rue Pissevache). Il comporte un espace boisé (espèces arborescentes horticoles attestant d'activités anciennes de pépinières). Des haies en attente de restauration, des buissons, des arbres (chênes, acacias, fruitiers). En

² le Mouësse s'étendait sur la longueur du faubourg jusqu'au passage à niveau de la Baratte

³ levée de Saint-Eloi, digue de protection des crues ligérienne et voie de passage entre Nevers ville et la Maison Rouge - Saint-Eloire

bordure de la rue Pissevache, le lavoir près d'une maison traditionnelle, une haie, un arbre classé remarquable (chêne têtard), de la renouée du Japon (plante invasive)

- Le bocage qui reçoit les ruisseaux de la Chaume, est inondé plusieurs mois par an
- Les jardins maraîchers se présentent en une bande de terre qui s'étire entre le faubourg de la Baratte et la rue Pissevache. L'œil embrasse un vaste paysage.
- Le Montot de Saint-Eloi, colline, appelé « fond de la Baratte » est fracturé par l'autoroute.

La Loire



La Maison Rouge, plage des barattons



Vue sur la cathédrale depuis la levée de Saint-Eloi



Délégation Développement Durable sur la levée de Saint-Eloi

Le bocage



**tonte naturelle
strate arbustive : arbres fruitiers**



strate arborée : chêne



Strate herbacée : flore remarquable

Le Val maraîcher



Le Val en été (La Chaume)



Rue de la Chaume (côté Vernai)



La Chaume en hiver

Potagers familiaux et jardins maraîchers sur le Vernai



Un coin de paradis



légumes frais du potager



Production maraîchère de choux



le potager comme ressource alimentaire....



.....lieu de détente....



..... et d'intimité

L'homme dans son paysage



méthodes traditionnelles



cultures des primeurs



cueillette de légumes

L'eau est omniprésente sur les jardins du Val de la Baratte : ruisseaux, lavoir, fontaines, autant d'éléments tangibles du paysage

Le Val de la Baratte, terre basse, forme un bassin qui reçoit, des hauteurs environnantes, les eaux qui sourdent à travers les sédiments. A l'origine, chaque parcelle possédait une fontaine. Certaines ont été comblées. Deux ruisseaux perpendiculaires sont alimentés par des sources sur la Chaume et abritent l'agrion de mercure, espèce de libellule protégée par directive européenne et réglementation française.



Un des ruisseaux de la Chaume, habitat de l'agrion de Mercure



Pièce d'eau sur les jardins(1)



près du lavoir (2)



Les fontaines, pierre sèche, bois, donnent le niveau de la nappe phréatique. Situées en limite de deux parcelles, elles peuvent avoir deux entrées.

Strates végétales



Strate arborescente :
saules, peupliers



Arbre remarquable et haie :
Chêne plusieurs fois centenaire



Strate arbustive : l'osier

Faune remarquable

Des inventaires faunistiques et floristiques menés en 2007, mettent en lumière une faune riche : une quarantaine d'espèces d'oiseaux, une dizaine d'espèces de libellules, des amphibiens....Plusieurs espèces remarquables ont été découvertes telles que l'agrion de mercure, le crapaud alyte accoucheur, calamite, tritons palmés, grenouilles vertes...

Rapport disponible sur www.loire-baratte.com

En botanique, une nouvelle variété d'agrostis (herbacée) a été découverte par les experts botanistes. Une demande de protection (arrêté de biotope) a été formulée à la préfecture de la Nièvre.



couple d'agrions sur l'ache nodiflore

L'habitat dans son paysage

L'habitat traditionnel est construit sur le faubourg de la Baratte et la rue Saint-Fiacre sur une courbe, délimitant le lit naturel de la Loire :



Pierre et tuiles de Bourgogne
Maison typique du hameau de la Baratte



Maison bloc du faubourg de la Baratte
de 1850 au début 1900
pierre, chaux, ardoises



Faubourg de la Baratte :
cultures situées dans la continuité de
l'habitat

Détails :



Portail et mur en pierre



façade arrière



Murs de culture

3. 3. Témoignages pêle-mêle recueillis depuis 5 ans :

Voyons ci-après différentes typologies de témoignages : anciens maraîchers, touristes et visiteurs, habitants, jeunes enfants. Volontairement, nous évitons, de livrer le témoignage des quatre familles de maraîchers professionnels en exercice sur le bassin.

- **Anciens maraîchers** : les témoignages tournent beaucoup autour de l'outil de travail et de ses particularités prépondérantes (qualité de la terre, ressource en eau abondante....) mais depuis que Saint-Fiacre Loire-Baratte, d'autres associations et acteurs locaux s'intéressent au Val de la Baratte, les témoignages évoluent, les langues se délient, les regards évoluent, les interrogations se poursuivent sur la politique de la ville vis-à-vis du site :

« qu'est-ce qui veulent faire maintenant ? », « on a été dégoûtés en 70..... » (avec la construction des Courlis), « il faut que ça reste comme ça maintenant », « une terre comme ça, il n'y en a pas deux sur toute la longueur du fleuve », « quand on pense qu'à Nantes, ils doivent mettre du sable dans leur terre », « dans le temps, il y avait des reinettes, ça chantait sans arrêt toute la nuit », « on voyait la cathédrale avant la construction des immeubles », « ils nous ont pris nos terres », « prendre les terres pour pas les payer et pour en faire quoi ? », « qu'est-ce que c'est que ces peupliers d'Italie ? il faudrait replanter des saules », « j'ai dû vendre, à contre cœur, mais il fallait bien entretenir.... A l'époque, la directrice du lycée horticole n'a pas fait l'effort de m'envoyer des jeunes qui auraient pu prendre le relais, c'est dommage !... », « il faudrait des jeunes motivés pour reprendre tout ça, il y a de la demande », « le maraîchage ? les potagers ? les jeunes, ils y reviendront, ils seront bien obligés », « c'est plus ce que c'était, tout était emblavé avant, c'était autre chose que ça », « qu'est-ce que vous savez ? », « la ZAC, c'est fini tout ça », « ça pourrait intéresser des Hollandais », parlant d'un jeune maraîcher ; « il marche bien X », « le quartier devient célèbre avec vous (les associations) », « ça nous amène

du monde..... », « c'est qu'ici, on a tous une fontaine, l'eau ne manque pas », « les drains devraient être refaits », « on baigne dans l'eau », « ils tournent autour, y savent pas comment faire » (pour acquérir les terres), « tant qu'il y aura des maraîchers, ça ira , mais après ...», « y'a plus de sous, ça va ben les arrêter », « les terres sableuses chauffent vite, c'est bon au printemps pour faire venir les premiers légumes.... », « les agrions, ah oui, les libellules, y'a longtemps qu'elles sont là »

- **Touristes et visiteurs** : Curiosité, découverte, information extérieure (internet, presse, guides touristiques) et fidélité au lieu : les touristes et visiteurs constituent un public amoureux des jardins, du patrimoine et de l'histoire. Ils viennent ou reviennent motivés, curieux et admiratifs de la démarche patrimoniale en faveur du paysage et de toutes ses composantes :

« c'est la campagne en ville », « les associations font bien de défendre le patrimoine », « il fait frais, il y a de l'air ici », « on ne savait pas qu'il y avait tout ça à deux pas du centre ville », « moi, je vais au marché, chez X », « il faut défendre tout ça, c'est important », « on peut voir les agrions ? », « nous venons pour voir les fontaines », « c'est une excellente idée, ce que vous faites », « il faudrait plus de gens comme vous », en passant devant les parcelles d'un maraîcher : « les légumes sont beaux, qui les cultivent ? », « nous venons de loin pour voir vos jardins », « par contre, les immeubles là-bas, c'est pas une réussite, il faudrait cacher tout ça », « pourquoi toutes ces parcelles ne sont-elles pas cultivées ? », « la terre est belle, il m'en faudrait quelques brouettes chez moi.... », « je ne suis pas prêt d'oublier la visite, ça change de ce que l'on voit habituellement », « on sent les professionnels », « je me promène quelque fois sur la levée mais je n'avais pas idée des jardins », « je connais, je passe quelquefois en voiture à travers les jardins » (rue de la Chaume), « on vous a trouvé dans le guide des jardins bourguignons », « nous avons le guide des rendez-vous aux jardins, c'est comme cela que l'on est venu », « on a vu votre programme sur le journal », « on vous a vu plusieurs fois à la télé , c'est drôlement intéressant votre démarche », «on pourrait aller voir un maraîcher ? », « c'est bien de préserver des endroits pareils », « quel accueil ! authentique! », « vous avez un site internet bien documenté », « il est où votre manifeste pour le paysage, je vais le signer », « vous êtes des « Mangeux d'ail », c'est comme ça qu'on dit ? », « ici, on voit le ciel ».....



Visites guidées sur le Val de la Baratte



- Les habitants et jardiniers des potagers : ils connaissent ou ont le sentiment de connaître le val maraîcher, ils savent qu'il n'y a pas de fatalité, que le patrimoine paysager et ses composantes peuvent être protégés : « pour être de la bonne terre, c'est sûr... », « il y a quand même une histoire dans le quartier », « on se demande pourquoi ils continuent d'acheter les terres », « ah non ! pas question de vendre pour une bouchée de pain, de la terre comme ça et puis pour avoir des bagnoles devant (sur le faubourg) et des bagnoles derrière (dans les jardins)... », « c'est beau tous ces jardins, je connais mais je vais m'y promener de temps en temps », « c'est sûr, on est d'ici, on aime nos jardins », « sans les jardins, le quartier n'aurait plus du tout de valeur », « ils ont déjà fait pas mal de dégâts », « je l'ai signé la pétition, il y a quelques années... », « j'habite aux Sablons, mais j'ai mon jardin ici, la terre est bonne », « on est bien ici, la ville à deux pas, la Loire à côté », « il y a une ambiance particulière... », « pourquoi les restau du cœur sont-ils partis ? » (les restau du cœur louaient une parcelle sur le Val de la Baratte mais on suppose qu'à l'époque de la menace d'extension d'urbanisation, ils sont partis s'installer ailleurs), « la faune, c'est un moyen de protéger les jardins, c'est qu'il n'y en a plus de ces petites bêtes là... », « on a toujours eu de bons légumes à la Baratte... », « je viens tous les jours, même en hiver, c'est mieux que de rester dans mon HLM »,

- Les petits enfants des écoles sur le « Clos Monard », jardin flore et insectes : Les yeux grands ouverts, sur un jardin champêtre, petit territoire de découvertes : « on pourra revenir ?... », « qu'est-ce qu'il y a comme animaux, ici ? », « oh, c'est beau toutes ces fleurs et ça sent bon », « est-ce que je pourrais jardiner ? », « ah, c'est ça la maison des abeilles ? », « c'est pas des guêpes, c'est des abeilles »....

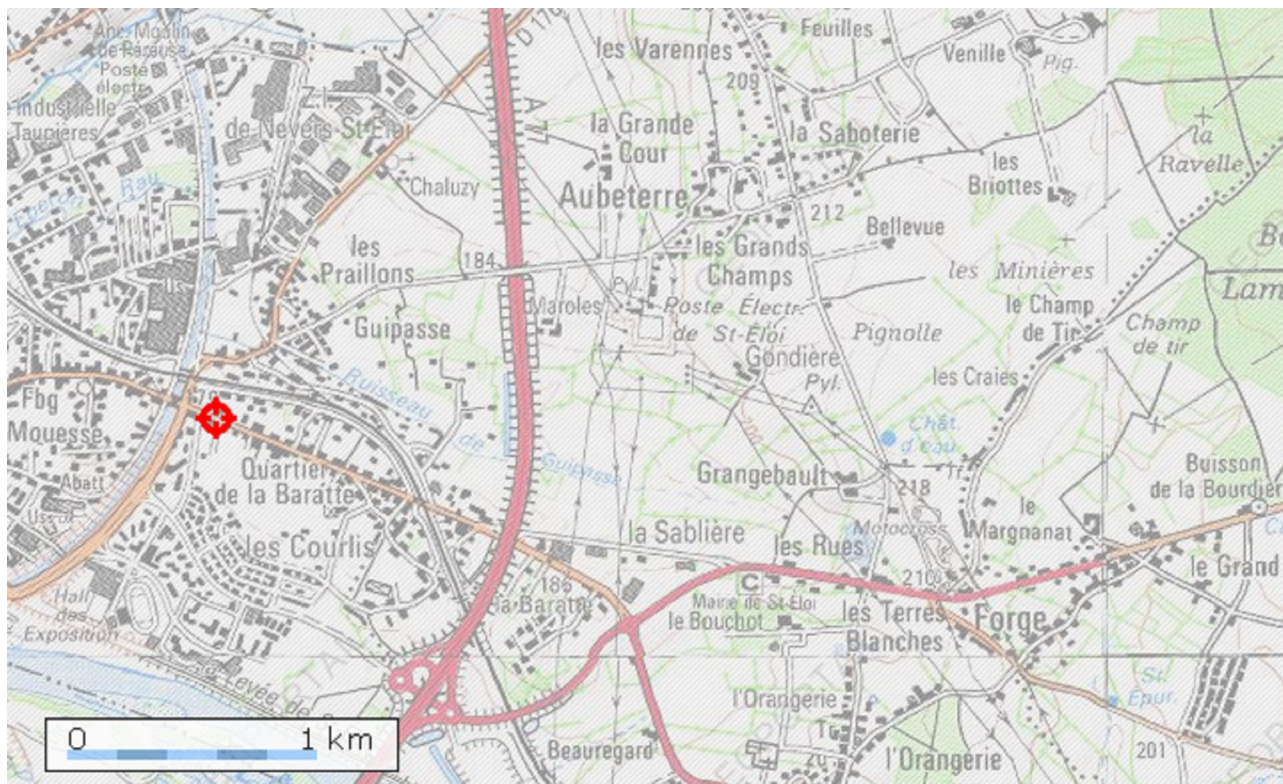


étudiante-stagiaire Nature et Environnement
encadrant un groupe
sur le Clos Monard, jardin flore et insectes

3. 4. Topographie du Val de la Baratte : quelques clefs de compréhension du paysage

- Courbes de niveau

Le Val de la Baratte se situe au point le plus bas, en bordure de rive droite de la Loire (179 m sur le faubourg puis 176 m et 175 m, ce qui explique son rôle équilibrant dans la rétention des eaux provenant du ruissellement et des couches sédimenteuses (présence d'une importante nappe phréatique propice à la culture légumière d'où l'établissement des jardiniers depuis plusieurs siècles). Les courbes les plus hautes qui influent sur l'hydrologie du Val de la Baratte avoisinent 200 mètres.

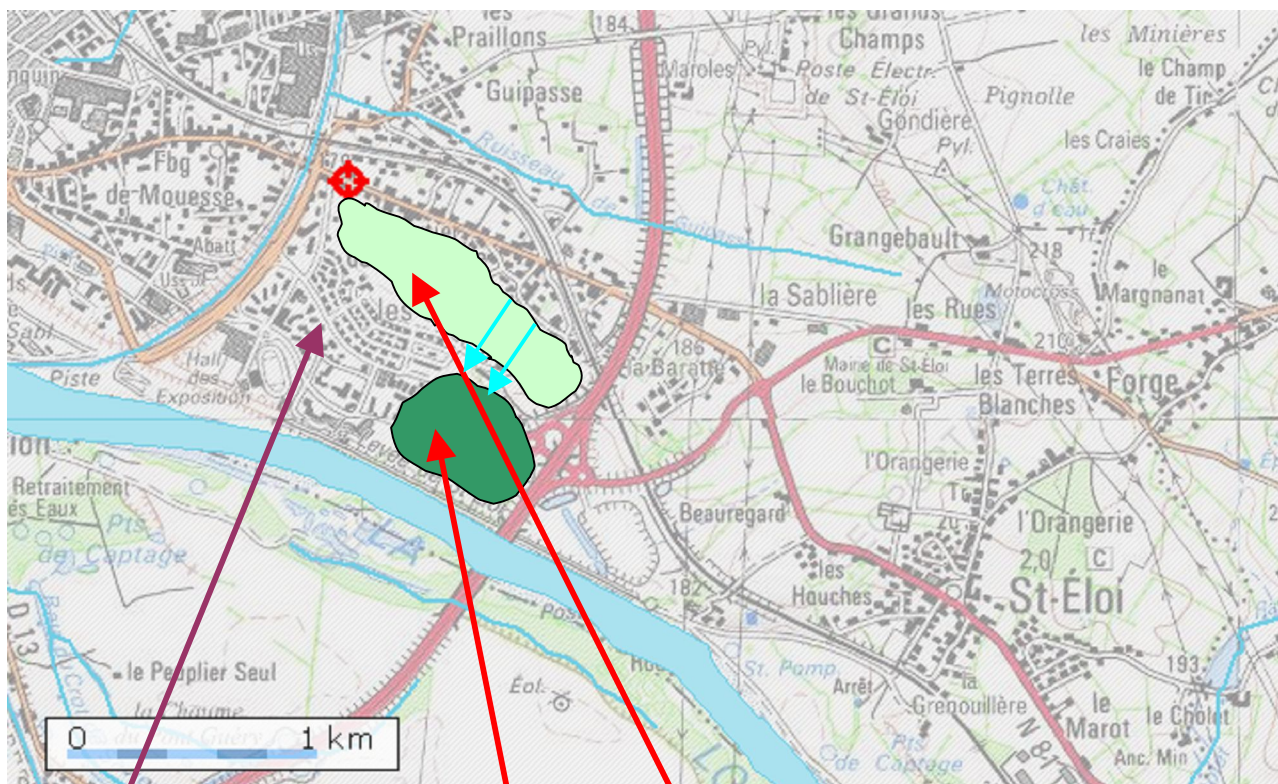


carte ign



- Réseau hydrographique

Il est à noter que le Val de la Baratte, zone humide, agit comme une zone tampon lors des inondations (venant du haut) et des crues (petit canal de dérivation de la Loire et fleuve Loire). Lors des inondations et des crues, les caves du faubourg de la Baratte sont régulièrement inondées. Les deux ruisseaux de la Chaume qui continuent leur course dans le bocage n'apparaissent pas encore sur la carte IGN ci-dessous. Un des deux alimente une pièce d'eau et le lavoir. Le Val de la Baratte, ancien marécage a été drainé pour être cultivé. Cependant, il reste zone humide.



Les Courlis :
Habitat collectif,
lotissements...

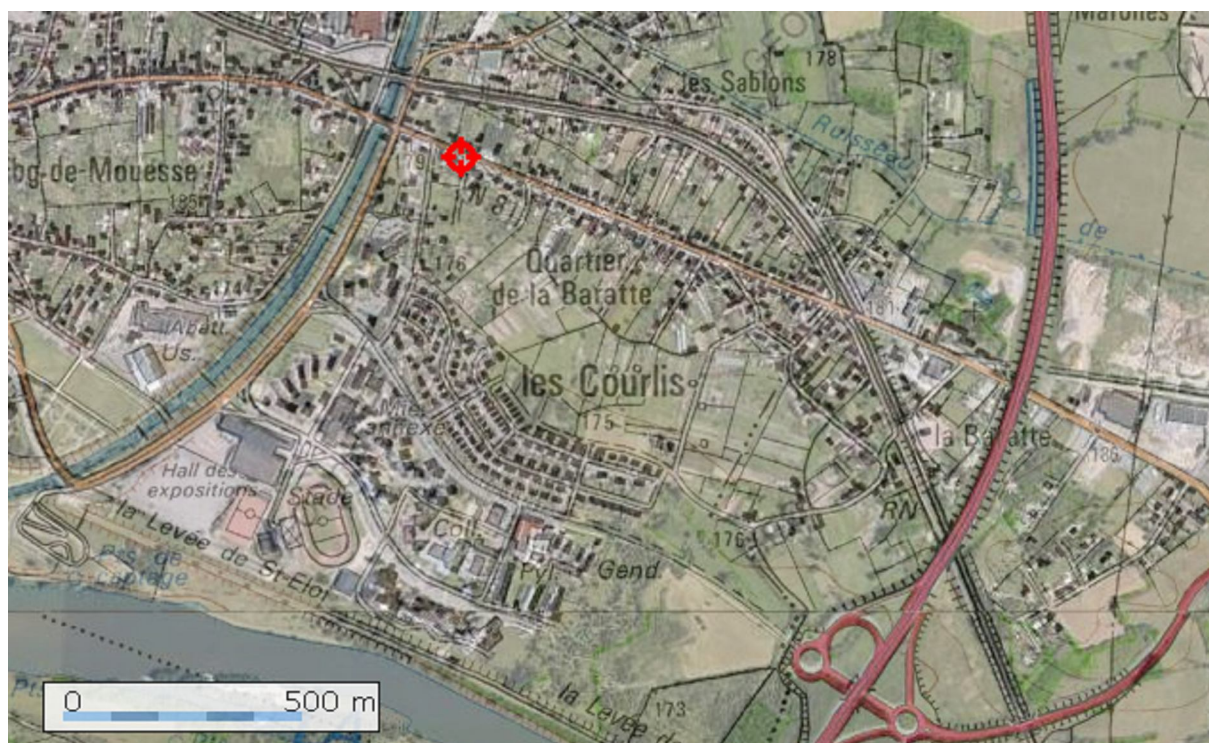
Bocage : prairies,
strates arborées et
arbustives

Site des jardins maraîchers – lieu dit Vernai et
Chaume (zone inondable fort, moyen et faible aléas)

Deux ruisseaux de la
Chaume : encore non indiqués
sur la carte Ign

- Couverture végétale :

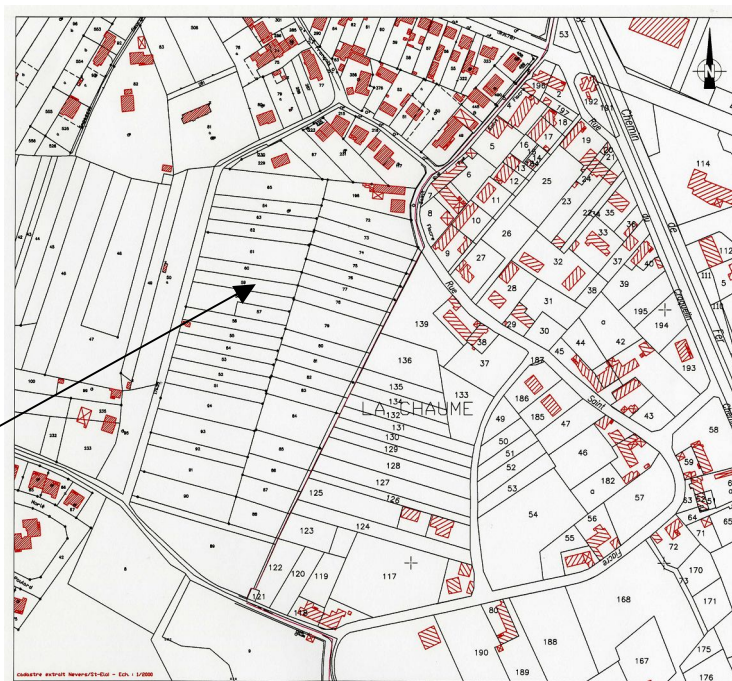
Sur le bassin maraîcher, la couverture végétale principale est composée d'herbacées (légumes, vivaces, et flore sauvage), de plantes aquatiques dans ruisseaux, fontaines des jardins et du bocage, de strates arborées (buissons, osier, arbres fruitiers), de strates arborées, notamment dans le bocage et aux abords.





- lecture du paysage à travers le découpage des parcelles :

La compréhension du paysage se fait aussi par la lecture du plan cadastral. Les parcelles de la Chaume sont de même dimension –boisselées- (rendement de grains au boisseau) et peut-être mesures linéaires appropriées pour délimiter les surfaces après le passage des crues qui effaçaient toute traces de bornage (avant la consolidation définitive de la levée).



Lecture du paysage :
découpage en boisselées
(parcelles de même surface)

3. 6. Forces, faiblesses, Menaces et Opportunités : Utilisation de la matrice SWOT

La matrice Swot permet d'analyser l'environnement externe et interne au projet. Dans l'environnement externe, on distingue les opportunités et les menaces pour le projet. Dans l'environnement interne, on distingue les forces (dont les qualités du site) et les faiblesses que le Val de la Baratte transmet au projet.

Forces	Faiblesses
- un caractère paysager affirmé (éléments tangibles) - histoire et culture séculaires qui se lisent jusque dans la dimension des parcelles. - terres maraîchères de première qualité - abondance en eau (zone inondable et humide) - présence de plusieurs exploitations maraîchères, de jardiniers amateurs, de jardins associatifs dont « Le Clos Monard » jardin expérimental flore et insectes et « Le Prado », jardin d'insertion - surfaces appartenant à des propriétaires privés - patrimoine écologique attesté (inventaires faunistiques et floristiques qui appellent une gestion spécifique) - culture biologique possible (parcelles de terres reposées) - associations actives à la protection du site : Saint-fiacre, Loire vivante, Solidaire avec les Paysans, WWF, Maison de l'environnement entre Loire et Allier MELA... - habitants soucieux de leur patrimoine (pétitions, Manifeste, adhésions aux associations.....) - oeuvres relatant le paysage : peintures, ouvrages : Fanchon « De la Baratte à Châtillon », « La Baratte, un paradis sur Nièvre » - Publication « Les quatre saisons de la Baratte » - livre à paraître (en cours de finition)	- paysage agressé et amputé (habitat collectif non intégré au paysage) (la ville doit s'intégrer au paysage, pas l'inverse) - Lorsque le regard se tourne en direction des collectifs, on n'exclame pas le « Ah ! Ah ! » Exclamatif des professionnels et des amateurs de paysages lorsqu'ils découvrent quelque chose d'intéressant. (1) On s'empresse de détourner le regard pour l'accrocher sur la profondeur du Val exempt, pour l'instant, de pollution visuelle (1) Cette faiblesse peut-être améliorée par la plantation d'un alignement d'arbres en rideau (peupliers...) - patrimoine géré à minima sur les parcelles appartenant à la ville
Opportunités	Menaces
- Besoin de nature des citoyens, (acquis à l'urgence écologique) - Politique européenne en faveur des paysages et de la biodiversité, - intérêt du Val de la Baratte pour le lycée agricole (stagiaires, étudiants), et scolaires - rôle social : le jardin prolongement de l'habitat (réapprendre le jardinage) - Retour au produire et consommer sur place (maraîchage) - Dimension touristique avérée - Lutte contre le CO2 - Nouvelle génération de consommateurs - Respect des identités culturelles - Tendance lourde : lutte contre la banalisation du périurbain - Zone inondable du bassin maraîcher - Réforme des territoires (meilleure déclinaison des politiques nationales, Grenelle....) - Crise économique (budgets ciblés sur l'essentiel) - Acteurs locaux sensibilisés à la chose.	- gel des terres par la ville (transformation du paysage, déprise agricole) - manque d'intérêt sensible de la ville pour la dimension patrimoniale et paysagère du site (attentisme..) - réticence à céder les terres (baux agricoles...) - hermétisme à la dimension développement durable pour des projets matures et d'actualité - gestion type espaces verts - stratégie « à l'usure » de la ville : attend que le foncier tombe dans son escarcelle - pas d'investissement, ni charte, ni règlement sur les jardins familiaux - projets d'urbanisation à moyen terme « dans la tête des élus » sur la partie inondable faibles aléas (pas définis mais latents) . Cela induirait un mitage, une fracture, une perte de la taille critique du patrimoine nécessaire à la culture maraîchère, des menaces sur la biodiversité, des pollutions, et la disparition des projets originaux en lien avec le site. - Pollution par encombrants

3. 7. Définition des enjeux :

La démarche « paysage » doit d'abord être un outil reconnu et utilisé. Il s'agit d'un puissant levier de développement local générant des retombées positives (le seul critère économique même si il est bien présent ne pouvant être retenu). Le développement passe aussi par la reconnaissance des qualités d'un site, le respect de l'existant, de la biodiversité, de l'identité culturelle comme reflet d'un héritage, par le maintien du cadre de vie, par l'économie des ressources foncières et hydrologiques, par la lutte contre les pollutions (produire et consommer sur place, lutte contre le CO2....)....

On le voit, les enjeux du paysage comportent de multiples dimensions : paysagères, patrimoniales, écologiques et économiques, sociales et environnementales. L'identité paysagère est une valeur collective à atteindre par la protection du site.



Productions maraîchères du Val de la Baratte

Crédit Photos :
Jean Goby & Brigitte Compain-Murez
(droit de reproduction réservée)

Val de la Baratte, le 30 novembre 2009

Brigitte Compain-Murez

Présidente fondatrice de l'Association Saint-Fiacre Loire-Baratte

Ingénieur, jardinière

Concepteur et Maître d'oeuvre de jardins dans le paysage

Elève de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage - Versailles

CC. M. Le Préfet de la Nièvre, président de la Commission des sites, MM. Les Présidents des associations Loire Vivante, Solidaire avec les Paysans, NAE, MELA, délégation de la SPPEF, FNASSEM, M. le Directeur de la DDEA, M. Dolidon (police de l'eau), M. JY Demortière, Président du Comité de Développement Durable, Mmes et M. les élus de la Ville de Nevers, M. le Président du Conseil régional de Bourgogne, M. le Président du Conseil Général de la Nièvre, Mme Bourbao, Ville de Nevers

ANNEXE

MANIFESTE POUR LA PRESERVATION DU PAYSAGE DE LA BARATTE TRADITIONNELLE et contre la dégradation du site

(non entretien ou entretien inadéquat, extension de l'urbanisation et mitage du paysage, non prise en compte des réalités hydrologiques, de la qualité agronomique exceptionnelle de la terre maraîchère, non respect de la directive habitat, non respect de la loi sur l'eau, non réhabilitation des espaces bocagers remblayés.....)

Considérant que la France a signé la Convention Européenne du paysage à Florence le 20 octobre 2000, et qu'elle s'est ainsi engagée :

« - à reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun naturel et fondement de leur identité ;

- à définir et à mettre en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages par l'adoption de mesures particulières ;

- à mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage ;

- à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelles, environnementale, agricoles, sociales et économiques, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur les paysages. »

- que le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, a, en date du 1^{er} mars 2007, envoyé une circulaire DEV N 0700133 C « La politique des paysages », à tous les préfets de région et de département pour promouvoir et mettre en œuvre la Convention européenne du paysage,

- le caractère agricole péri-urbain, inondable et naturel (zone humide) des jardins et du bocage baratton,

- le social et de loisir des jardins potagers familiaux,

- le rôle pédagogique du milieu,

- la présence d'espèces faunistiques à haute valeur patrimoniale (agrions de mercure, crapaud alyte, crapaud calamite, alouette lulu.....), protégées par Directive européenne, déclinée en droit français,

- la présence de nombreux éléments tangibles du paysage sur le territoire baratton : bâti traditionnel, murs de cultures, fontaines, fossés, lavoir, loges de jardiniers.....,

- le développement de nouveaux jardins, à caractère écologique et ethnologique, comme « Le Clos Monard »,

- la somme travail réalisé par de multiples associations et depuis de nombreuses années en lien avec le Val de la Baratte (contributions PPRI, pétitions, propositions de réhabilitation d'espaces naturels, PLU, PADD, inventaires faunistiques, insertion sociale, développement de l'agriculture péri-urbaine.....),

- la position favorable de certains acteurs administratifs et institutionnels,

- que l'Association Saint-Fiacre Loire-Baratte, membre de la SPPEF, de la FNASSEM, de LOIRE VIVANTE, de NAE a signé, le Manifeste pour les Paysages en novembre 2005.

Pour toutes ces considérations, nous signons le Manifeste pour la Préservation du Paysage de la Baratte Traditionnelle et demandons que soit mis en œuvre, à court terme, et en juxtaposition, des outils et mesure de préservation et de développement : Arrêté de protection de biotope, ZAP (zone d'agriculture protégée, extension des zones inondables, charte du paysage, ZPPAUP, charte des usagers, implantation de cultures respectueuses de l'environnement, protection des jardins familiaux, application de la loi sur l'insertion, loi sur l'eau.....).